

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIÈRES ASTARAC LOMAGNE

JANVIER 2024, LETTRE D'INFORMATION N°4



PROGRAMMES PLURIANNUELS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Le territoire du Syndicat mixte de Gestion des Rivières Astarac Lomagne (SYGRAL) est découpé en 5 secteurs géographiques, selon une cohérence hydrographique.

Chaque secteur dispose d'un(e) technicien(ne) référent(e), en charge notamment de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques et humides.

Le PPG est un document cadre de planification pluriannuelle des interventions et des moyens mis en œuvre par le syndicat pour répondre aux enjeux d'intérêt général. Il s'agit d'un programme d'actions, établi sur 5 ans, qui vise à restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides sur un territoire donné.

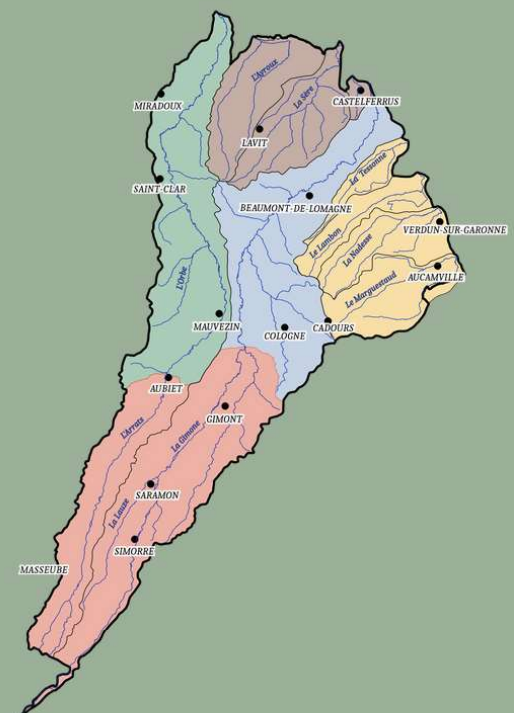
Sur le territoire du SYGRAL, l'état d'avancement des PPG diffère selon les secteurs.

1
PPG VALIDÉ

4
PPG EN COURS
D'ÉLABORATION

775 KM
DE COURS D'EAU
CLASSÉS MASSES
D'EAU EN GESTION

5
SECTEURS
GÉOGRAPHIQUES





Sur le secteur "Gimone aval", le programme d'actions est en cours de mise en œuvre sur la période 2021-2025.

La tranche d'actions 2023 prévoit :

- des plantations en bord de Gimone sur près de 200 ml ;
- une étude hydraulique sur la commune de Beaumont ;
- une enquête sociale sur la thématique des seuils de moulins.



Sur les secteurs "Arrats aval", "Arrats Gimone amont" et "Ayroux Sère Saint-Michel", les programmes d'actions sont actuellement en cours d'élaboration.

Concernant les deux derniers secteurs pré-cités, les démarches de construction des PPG sont ralenties suite au départ des deux techniciens.

Sur le secteur "Arrats Gimone amont", une nouvelle technicienne a été recrutée au 1er septembre 2023 et poursuivra ce travail.

Le secteur "Ayroux Sère Saint-Michel" est quant à lui sans technicien référent depuis la fin d'année 2023.

Enfin, sur le secteur "Arrats aval", plusieurs réunions ont été organisées en début d'année 2023 afin de présenter l'état des lieux des cours d'eau et des zones humides du territoire. La suite de la démarche se poursuivra en 2024.



Sur les bassins versants de la Tessonne, du Lambon, de la Nadesse et du Marguestaud, la démarche d'élaboration du PPG arrive à sa fin.

Le programme d'actions et son plan de financement prévisionnel ont été validés par les élus du secteur lors du comité opérationnel qui a eu lieu le 6 décembre 2023.

Désormais, ce PPG va être proposé, pour approbation, aux élus membres du comité syndical du SYGRAL, prévu le 29 janvier 2024.



LA RIPISYLVE

Qu'est-ce qu'une ripisylve ?

Elle correspond à la végétation qui se développe naturellement aux bords des cours d'eau. La ripisylve est une zone de transition entre le milieu terrestre et aquatique. Cette dernière est indispensable au bon fonctionnement de la rivière.

Ripa = Rive
Sylve = Forêt

Un milieu aux multiples fonctions

○ OMBRAGE

Grâce aux arbres de hauts jets, la ripisylve crée de l'ombre sur la rivière, permettant ainsi de maintenir une température de l'eau relativement fraîche.

○ ÉPURATION

Le cordon végétal le long du cours d'eau constitue une barrière naturelle. Elle joue un rôle de filtre en fixant les nutriments et autres intrants des parcelles environnantes.

○ STABILITÉ DES BERGES

Le système racinaire de la végétation en bord de cours d'eau assure un maintien des berges et limite ainsi leur effondrement.

○ CORRIDOR ÉCOLOGIQUE

Cette végétation diversifiée offre un lieu de nourriture, de refuge, d'habitat et de reproduction à un certain nombre d'espèces animales.



Entretenir la ripisylve

L'entretien régulier de la ripisylve contribue à la richesse et à l'équilibre du milieu. Les interventions doivent se limiter à des coupes sélectives (arbres instables, arbres exploitables ou appartenant à des espèces envahissantes, ...) tout en conservant la diversité des âges et des essences.

LE PROPRIÉTAIRE RIVERAIN D'UN COURS D'EAU EST RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN DE LA RIVE.

○ Article L.215-14 du Code de l'Environnement

Pour être efficace, l'entretien peut s'appuyer sur :

- l'**abattage sélectif** des sujets présentant un risque de chute dans le cours d'eau (morts, dépérissant, penchés, ...) ou non adaptés aux bords de cours d'eau (peupliers, ...)
- le **recépage** qui consiste à couper tout ou partie des rejets provenant d'une souche, tout en assurant la pérennité de celle-ci
- le **retrait d'embâcles** lorsqu'ils forment un bouchon et/ou menacent des ouvrages (ponts, ...)
- l'**élagage** qui s'applique aux arbres et aux arbustes et vise essentiellement à prévenir la formation d'embâcles



Pratiques d'entretien à proscrire



○ **LES COUPES A BLANC**

qui entraînent le réchauffement des eaux et les érosions de berges.

○ **L'ENTRETIEN A L'ÉPAREUSE**

qui affaiblit les arbres et facilite le développement des maladies.



○ **LE DESHERBAGE CHIMIQUE**

destiné à agir sur la strate herbacée, est formellement interdit dans le cadre de la réglementation des zones tampons le long des cours d'eau sur une largeur minimale de 5 mètres.

Période d'entretien de la ripisylve



Carex pendula



Cornouiller



Viorne lantane



Saules blancs

L'entretien se réalise de façon pluriannuelle, soit des interventions tous les 3 à 5 ans selon la dynamique de la végétation, avec pour grands principes :

- Conserver au maximum la végétation, particulièrement sur les zones soumises à l'érosion ;
- Diversifier les strates (herbacée, arbustive et arborée) ;
- Alternier les zones d'ombres et de lumière.

LA PÉRIODE D'INTERVENTION
PRÉCONISÉE POUR L'ENTRETIEN
DE LA VÉGÉTATION S'ÉTALE
D'OCTOBRE A MARS.

Essences présentes en bord de rivière

Les principaux végétaux constituant la ripisylve sont notamment des essences de bois tendre, à savoir :

- La **strate herbacée** représentée par les orties, les prêles, les joncs, ... ;
- La **strate arbustive** : fusain, cornouillers, saules buissonnants, viornes, prunelliers, aubépines, ... ;
- La **strate arborée** : aulnes, frênes, ormes, ...

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIÈRES ASTARAC LOMAGNE

PRÉSIDENT : Guy MANTOVANI - COORDONNATEUR : Christophe SABATIER

ASSISTANTE DE GESTION : Maryline BOURQUIN

TECHNICIEN(NE)S DE RIVIÈRES

Amandine TORRAILLE, référente sur le secteur "Arrats Gimone amont"

Delphine GONI-LIZOAIN, référente sur le secteur "Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud"

Sandrine ESCLAMADON, référente sur le secteur "Gimone aval"

Christophe SABATIER, référent sur le secteur "Arrats aval"

- , référent sur le secteur "Ayroux Sère Saint-Michel"

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIÈRES ASTARAC LOMAGNE

7 Place de la Halle 32120 SOLOMIAC

Tél.: 05 32 26 34 00

E-mail : contact@sygral.fr

Site internet : www.sygral.fr

